

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Resto Service Neuchâtel Sàrl**, Rue de la Dîme 6,
2000 Neuchâtel
2.

Déclaration de faillite: 27.06.2011
3.

Suspension de faillite: 29.08.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.09.2011
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : achat, vente, importation et exportation de biens de consommation; achat, vente et gestion d'établissements publics; prestation de services en faveur de tels établissements.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230 a LP.

Office des faillites

2053 Cernier
- 00680661
- 
- Freitag - Vendredi - Venerdì, 09.09.2011, No 175, Jahrgang - année - anno: 129
- Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento